



DECALO GERARD

EXPERT COMPTABLE ET

COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

DE LA REGION PARIS-ILE DE FRANCE

INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

11, Allée Robert Doisneau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

CPTS VAL D'YVETTE
18 Résidence des Amonts
91940 LES ULIS

SIRET : 880441787 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

SIRET 410 625 313 00037



DECALO GERARD

EXPERT COMPTABLE ET

COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

DE LA REGION PARIS-ÎLE DE FRANCE

INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

11, Allée Robert Doisneau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

CPTS VAL D'YVETTE
18 Résidence des Amonts
91940 LES ULIS

SIRET : 880441787 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association CPTS VAL D'YVETTE

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CPTS VAL D'YVETTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

SIRET 410 625 313 00037

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les subventions obtenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier avec l'assistance de l'expert-comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois



SIRET 410 625 313 00037

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

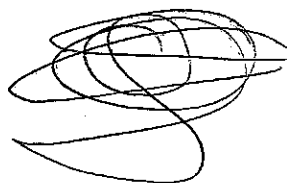
Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes : Gérard DECALO

Boulogne Billancourt, le 22 mai 2026



SIRET 410 625 313 00037

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASSOC CPTS DU VAL D'YVETTE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc. nette				
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)						
Stocks et en-cours						
Créances			36,97			39,35
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	195 106		195 106		200 683	
Charges constatées d'avance	268		268			
Valeurs mobilières de placement	15		15		15	
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	333 030		333 030	63,02	309 327	60,65
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	528 419		528 419	100,00	510 025	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	528 419		528 419	100	510 025	100

BILAN PASSIF

ASSOC CPTS DU VAL D'YVETTE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	407 085	77.04	402 421	78.90
Report à nouveau	2 274	0.43	4 664	0.91
Excédent ou déficit de l'exercice	409 360	77.47	407 085	79.82
Situation nette (sous-total)				
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 409 360	77.47	407 085	79.82
Fonds reportés liés aux legs ou donations	70 000	13.25	70 000	13.72
Fonds dédiés	70 000	13.25	70 000	13.72
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II) 70 000	13.25	70 000	13.72
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme	49 059	9.28	32 940	6.46
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	49 059	9.28	32 940	6.46
TOTAL DES DETTES	(IV) 49 059	9.28	32 940	6.46
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 528 419	100	510 025	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CPTS DU VAL D'YVETTE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

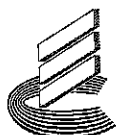
	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation	2 436	2 409	27	1.11
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	400 931	385 425	15 506	4.02
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1	1		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 403 368	387 834	15 534	4.01
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	407 668	395 274	12 395	3.14
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 407 668	395 274	12 395	3.14
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) -4 301	-7 440	3 139	42.20

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CPTS DU VAL D'YVETTE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation		6 575	11 000	-4 425	-40.22
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	6 575	11 000	-4 425	-40.22
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	6 575	11 000	-4 425	-40.22
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	2 274	3 560	-1 285	-36.11
Produits exceptionnels	(V)		2 135	-2 135	-100.00
Charges exceptionnelles	(VI)		1 030	-1 030	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		1 105	-1 105	-100.00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	409 943	400 968	8 975	2.24
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	407 668	396 304	11 365	2.87
EXCÉDENT OU DÉFICIT		2 274	4 664	-2 390	-51.24
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		2 274	4 664	-2 390	-51.24



DECALO GERARD

EXPERT COMPTABLE ET

COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

DE LA REGION PARIS-ÎLE DE FRANCE

INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

11, Allée Robert Doisneau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

CPTS VAL D'YVETTE
18 Résidence des Amonts
91940 LES ULIS

SIRET : 880441787 00012

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association CPTS VAL D'YVETTE

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bienfondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'y attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui me sont données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a pas été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Boulogne Billancourt, le 22 mai 2026

Le commissaire aux comptes

SIRET 410 625 313 00037

